

FORMULAIRE DE PARTICIPATION

	RAISON SOCIAL				
	ADRESSE		WILAYA		
	R.C "Registre de Commerce"		NIF "Numéros d'Identification Fiscal"		
N° TELEPHONE	N° FAX	E-Mail	Site-WEB		
TYPE DE VOTRE ENTREPRISE			EN QUALITE		

NB : CONTACT CHARGE DU DOSSIER	NOM & PRENOM	N° TELEPHONE
	POSTE DU POSTULANT	E-MAIL

ACTIVITES DE VOTRE ENTREPRISE

Sélectionner les secteurs d'où votre activité principale cherche donneur d'ordre

 AUTOMOTIVE ° Automobile ° Robotisation	 ENERGIE ° Renouvelable ° Economique	 INDUSTRIE ° Usine ° Chaîne de production	 BTP ° Bâtiment ° Construction	 METALLURGIE ° Fonderie ° Transformation
 TEXTILES ° Près à porter ° Dérivé	 ELECTRONIC ° Composants ° Plaque	 ELECTRICITE ° Station ° Equipement	 CHIMIE ° Recherche ° Laboratoire	 PLASTURGIE ° Emballage ° Prototype
 TRANSFORM ° Matière première ° Alimentaire	 EQUIPEMENT ° Outils ° Pièces de rechanges	 TELECOM ° Réseau téléphonique ° Internet	 MINERIE ° Fonderie ° Extraction Minière	 AGRICULTURE ° Bétail ° Agroalimentaire

Produits fabriqués ou services fournis par votre entreprise

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.

VOUS RECHERCHER DES SOUS-TRAITANTS DANS LES METIERS / ACTIVITES SUIVANTES

° Découpage	° Fonderie	° Mécanique générale	° Rectification	° Ressorts
° Découpage	° Electricité	° Fabrication d'outillage	° Forge °Estampage	° Accessoires d'équipements
° Emboutissage	° Electronique		° Matricage	
° Mécanique de précision	° Moules	° Tôlerie	° Traitements thermiques	° Visserie
	° Modèles	° Chaudronnerie		° Boulonnerie
° Bureau d'étude mécanique	° Services à l'industrie	° Maintenance industrielle	° Transformation des matières	° Transformation du bois
° Soudage	° Taillage	° Fixation industrielle	° Traitement de surface	° Automatisme

Autres activités
(A PRECISER)

REGLEMENT DE PARTICIPATION

ARTICLE 1 : INSCRIPTION

Le formulaire de participation doit être dûment renseigné et adressé à la **CACI** par fax au **021 43 71 63** ou **0660 84 99 45/43** par e-mail à **info@sanist.dz**

- La signature de la demande de participation signifie que l'entrepreneur soumettant expose accepte sans aucune réserve les clauses du présent règlement et toutes les dispositions nouvelles qui peuvent être imposées par les circonstances et adoptées dans l'intérêt du salon. Les modalités d'organisation du salon, notamment dates d'ouverture et de fermeture, lieu, prix et publics autorisés sont déterminées par l'organisateur et peuvent être modifiées à son initiative.
- L'organisateur peut annuler ou reporter le salon s'il constate un nombre insuffisant des inscrits. L'exposant se voit alors restituer le montant de sa participation.
- Dans le cas où, pour des raisons majeures telles que : incendie, inondation, destruction, accident, grève, émeute, risque d'insécurité, menace, ou autres cas de force majeure, le salon peut être reporté ou annulé.
- L'exposant se voit alors restituer le montant de sa participation.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les formulaires de participation doivent parvenir à la **CACI** dûment remplis et signés par l'exposant ou une personne habilitée à l'engager.

- Dès réception de la facture **PROFORMA**, l'exposant se voit acquitter de l'intégralité du montant global de sa participation.
- Il est interdit aux exposants de céder tout ou partie de leur emplacement.
- En cas d'annulation par l'exposant de sa participation (hors cas de force majeure), les sommes versées restent acquises à l'organisateur.

ARTICLE 3 : ANNULATION

- En cas de désistement ou d'annulation de participation pour une raison quelconque, les sommes versées sont acquises à l'organisateur même si un autre exposant vient à bénéficier de l'espace d'exposition.
- Dans le cas où l'exposant, pour une raison quelconque, n'occupe pas son espace d'exposition **24 heures** avant l'ouverture du salon, il est considéré comme démissionnaire.
- L'organisateur peut librement disposer de l'espace d'exposition de l'exposant défaillant sans que ce dernier puisse réclamer ni remboursement ni indemnité et supprimer tout visuel relatif aux produits de l'exposant défaillant.

ARTICLE 4 : PRIX ET PAIEMENT

Les tarifs de la participation au salon sont fixés par l'organisateur

- Le paiement de la participation et des frais annexes se fait aux échéances et selon les modalités déterminées par l'organisateur.

ARTICLE 5 : AMENAGEMENT ET SÉCURITÉ

L'organisateur établit le plan du salon et effectue la répartition des emplacements, en tenant compte si possible des désirs exprimés par l'exposant, de la nature des produits et/ou services qu'il présente, de la disposition de l'espace d'exposition qu'il se propose d'installer et de la date d'enregistrement de la demande de participation.

- La surface minimale attribuée est de **06 m²**
- Les emplacements sont mis à la disposition des exposants, à l'état nu quatre (04) jours avant l'ouverture de la manifestation
- Les installations électriques doivent être conformes à toutes les conditions de sécurité. En cas de constatations de déficiences dans l'installation électrique, la fourniture de courant sera suspendue jusqu'à ce qu'il soit remédié à ces déficiences.
- Le montant de location des emplacements est calculé au mètre carré complet. Chaque mètre carré, même s'il n'est pas entièrement occupé, compte pour un mètre carré occupé.
- Tous les emplacements attribués par la **CACI** doivent être payés entièrement même s'ils ne sont pas entièrement occupés.

ARTICLE 6 : MONTAGE ET DÉMONTAGE

L'organisateur détermine le calendrier du montage et de démontage des stands.

- Les produits et matériels exposés sur le salon ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, en sortir pendant sa durée.

ARTICLE 7 : NETTOYAGE ET PROTECTION

Le nettoyage des stands et des allées durant le salon est à la charge de l'organisateur.

- Le gardiennage du pavillon et des stands est à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 : ASSURANCE

La **SAFEX** prend en charge l'assurance des allées, des passages, des pavillons et des infrastructures en responsabilité civile.

- Les exposants sont tenus d'assurer eux-mêmes les installations de leur stand ou pavillon, tout matériel exposé, contre l'incendie, le vol avec ou sans effraction et en responsabilité civile.

ARTICLE 9 : CATALOGUE

Le format du catalogue est déterminé par l'organisateur :

- L'exposant garantit que les informations renseignées par lui (raison sociale, adresse, activité, contact...) en vue de leur publication dans le catalogue du salon.
- Les insertions publicitaires doivent parvenir à l'organisateur sous format numériques et à haute résolution (**JPEG - PDF - PSD - AI - TIF**), **10 jours maximum** avant la tenue du salon.
- Dépassant ce délai, l'organisateur n'est pas responsable de l'insertion de la publicité sur le catalogue.

Je confirme d'avoir lu et accepté les termes du règlement de participation.

RESERVATION STAND POUR :

Droits d'inscription

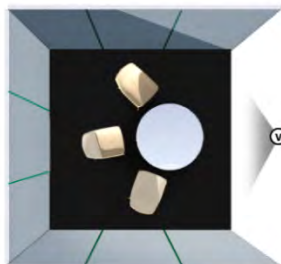
Montant stand attribué

10 000,00 Da

M²

Da

Stand Couvert Aménagé (9.950 Da)



COMPORTANT :

01 Table,
03 Chaises,
03 Spots,
Moquette,
Gardiennage de nuit,
Bandeau enseigne
et nettoyage des allées).



01 Façade ouverte
(GRATUIT)



02 Façades ouvertes
(5 000 Da)



03 Façades ouvertes
(10 000 Da)



04 Façades ouvertes
(15 000 Da)

Stand Couvert NON Aménagé (8.800 Da)

L'espace ne comporte aucun aménagement, seul le traçage du contour limité et l'électricité.

Veillez identifier l'intervenant pour le stand personnalisé.	L'entreprise.	Agence externe.
--	---------------	-----------------

NB. Notez que des frais d'interventions sont fixés par la SAFEX, de 50.000 Da pour un espace moins de 50 m² et 100.000 Da pour un espace supérieur à 50 m².

Da

Stand Découvert (3.500 Da)

L'espace extérieur est nu sans équipements avec l'électricité.

+ Electricité (10 Da x 04 Jours)

OPTION 380V (20.000 Da) Forfait

Da

+ Publicité sur catalogue

Da

Format du catalogue A5 (V : 210 mm x H : 148 mm) NB Ajouter une marge de 05 mm pour chaque côté.



BANDEAU de Couverture

FORMAT : V 50 x H 148 mm

80.000 Da



2/3 Page de Couverture
FORMAT : V 210 x H 148 mm
50.000 Da



4^e Page de Couverture
FORMAT : V 210 x H 148 mm
70.000 Da



Double Pages au Milieu du Catalogue
FORMAT : V 210 x H 297 mm
70.000 Da



Page Intérieur Couleur
FORMAT : V 210 x H 148 mm
40.000 Da



1/2 Page Intérieur Couleur
FORMAT : V 105 x H 148 mm
25.000 Da



1/4 Page Intérieur Couleur
FORMAT : V 105 x H 74 mm
10.000 Da

Il est porté à la connaissance des exposants et des constructeurs de stands que le recours à l'élingage est soumis à l'autorisation auprès de la direction technique de la SAFEX. La pose de velums est interdite.

Montant HT

Da

TVA 19 %

Da

Montant TTC

Da

COORDONNEES PAIEMENT :

L'intégralité de ce montant est à régler par chèque libellé au nom de **SAFEX** ou par virement au compte de la **SAFEX** ouvert auprès de la **BEA Agence Pins Maritimes-Alger**.

Compte N° : 002 00016 1601660255 5 6 --- SWIFT N° : BEXDZAL 0 1 6

au plus tard avant la date de prise de possession du stand.

Caché & Signature du responsable de l'entreprise

Raison sociale :

Le soussigné sollicite sa participation à la 6^{ème} édition du Salon National Inversé de la Sous-Traitance **SANIST** qui se tiendra du : **22 au 25 Mai 2023**, Au Palais des Expositions à Alger **SAFEX**, et déclare avoir pris connaissance du règlement Général des Foires et Exportations de la **SAFEX** et s'engage à respecter toutes les clauses et conditions.

Merci d'envoyer le formulaire de participation à la Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie sur :

Mobile : +213 (0)660 84 99 45/43 / Tél-Fax : +213 (0)21 43 71 63 / E-mail : info@sanist.dz